

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1886.

### GRANDE NATURALISATION.

---

Rapport fait, au nom de la commission, par M. DE BURLET.

---

*Demande du sieur Louis-Joseph ALVIN.*

---

MESSIEURS,

M. Alvin, né à Cambrai (France), le 18 mars 1806, et dont un récent arrêt de cassation a constaté la nationalité étrangère, sollicite la grande naturalisation pour services éminents rendus à l'État.

Le pétitionnaire habite la Belgique depuis soixante-dix ans. Il est domicilié à Ixelles.

Fonctionnaire de l'État depuis la proclamation de l'indépendance nationale, M. Alvin a été successivement attaché au Ministère de l'Intérieur, puis, directeur au même Département, pour remplir, enfin, à partir de 1850, les fonctions de conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Belgique.

Membre distingué de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts depuis sa réorganisation en décembre 1845, M. Alvin a fait partie de nombreuses commissions savantes, notamment du Conseil de perfectionnement des arts du dessin. Il est auteur de publications justement appréciées.

La haute honorabilité du pétitionnaire, les services importants qu'il a rendus au pays pendant une longue carrière, sont assez connus pour qu'il soit nécessaire d'insister.

S. M. le Roi les a reconnus, à plusieurs reprises. M. Alvin est commandeur de l'ordre de Léopold.

Il justifie avoir satisfait sous le Gouvernement hollandais aux lois sur la

milice. Il a épousé, en Belgique, une Belge aujourd'hui décédée, dont il a un fils, ingénieur principal des mines, à Bruxelles.

M. Alvin réunit les conditions exigées pour obtenir la grande naturalisation du chef de services éminents rendus à l'État.

La commission a l'honneur de vous proposer de prendre cette demande en considération.

*Le Rapporteur,*

J. DE BURLET.

*Le Président,*

A. GUYOT.

---

**LÉOPOLD II, Roi des Belges.**

**A tous présents et à venir, salut.**

**Vu la demande du sieur Louis-Joseph Alvin, conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Belgique, à Bruxelles, né à Cambrai (France), le 18 mars 1806, tendant à obtenir la grande naturalisation, pour services éminents rendus à l'État ;**

**Vu l'article 2 de la loi du 6 août 1884 ;**

**Attendu que les formalités prescrites par l'article 6 de la même loi ont été observées ;**

**Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :**

**ARTICLE UNIQUE.**

**La grande naturalisation est accordée au sieur Louis-Joseph Alvin, pour services éminents rendus à l'État.**

